

Partenaire de Spanc

# Il faudrait réhabiliter 200 000 ANC par an

*Pour Stéphane Bavavéas, président-directeur général d'Éparco, l'ANC est conforme à l'esprit du Grenelle de l'environnement. Mais le rythme actuel des réhabilitations est trop lent par rapport à la durée de vie des équipements. Seule solution : recruter et former massivement des installateurs et des contrôleurs.*

**Lors des assises nationales de l'ANC, à Lons-le-Saunier, vous avez présenté un « accord Afnor », sur la mise en œuvre de votre filière d'assainissement non collectif avec filtre compact à massif de zéolithe. S'agit-il d'une nouvelle norme ?**

Non, c'est un document dont l'utilisation reste volontaire. C'est le fruit d'un consensus, obtenu dans un groupe de travail validé par la commission assainissement de l'Afnor, où siégeaient à nos côtés des Spanc et des installateurs. Le DTU 64.1 ne s'applique pas à des systèmes de filtration industriels, comme les nôtres. À l'inverse, cet accord, numéroté AC P 16-634-1, donne des règles de l'art pour la pose de nos dispositifs. De fait, il ne s'applique pas à d'autres filières comportant un filtre compact à massif de zéolithe, puisque seule la version **Éparco** y est présentée.

Il reprend une partie de notre *Guide pratique de l'installateur*, mais il obéit à une autre logique. Le *Guide pratique*, qui est plus complet, est destiné aux professionnels, notamment à la formation de nos installateurs agréés, ce qui est un point très important pour nous. De son côté, l'accord Afnor pourra convenir davantage à un Spanc, parce qu'il a fait l'objet d'une élaboration collective et qu'il reflète un consensus.

**Pourquoi accordez-vous une telle importance à la formation ?**

Parce que nous prévoyons un développement important de notre secteur d'activité et que nous voulons l'accompagner. On compte un peu plus de 5 millions d'installations d'ANC en France, dont 1 % sont réhabilitées chaque année, soit environ 50 000 par an. Cela suppose que la durée de vie de ces équipements serait de l'ordre d'un siècle ; mais elle est plutôt de l'ordre de 20 à 25 ans. Il faudrait donc réhabiliter entre 200 000 et 250 000 installations par an. Pour atteindre ce taux de 4 % à 5 %, il faudra

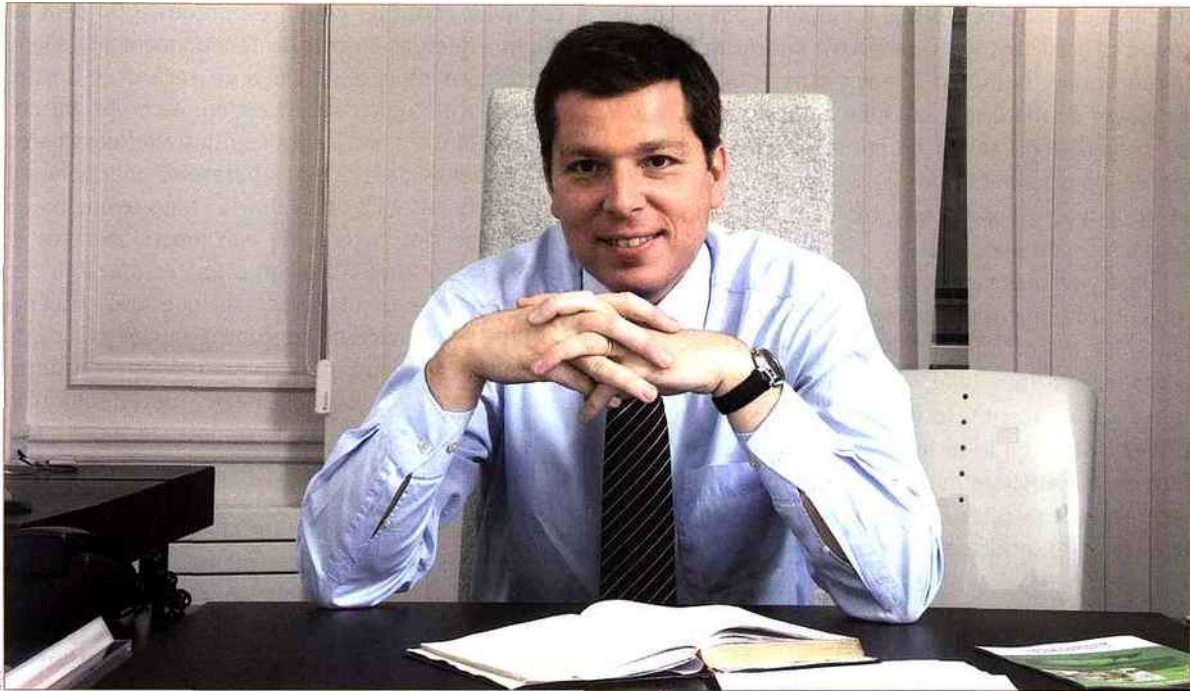
que les fabricants de dispositifs augmentent leurs capacités de production, mais aussi que les installateurs et les Spanc publics et privés recrutent. Il faudra donc former beaucoup de salariés et d'agents. À terme, il faudra concevoir la pose d'ANC comme un métier de spécialistes.

Nous avons anticipé cette évolution en créant un réseau d'installateurs agréés : ils suivent des sessions gratuites de formation théorique et pratique, puis nous les accompagnons sur le terrain, dans quelques chantiers, pour que notre agrément devienne définitif. En outre, nous vérifions que nos installateurs agréés ont souscrit une assurance décennale étendue à l'ANC. C'est parfois utile de le rappeler à certaines entreprises de terrassement qui se sont diversifiées dans cette activité. Cette précaution évite au particulier et à nous-mêmes toute mauvaise surprise ultérieure. Et bien sûr, l'installateur doit respecter les règles de l'art et nos préconisations de pose.

Nous ne leur demandons pas de devenir nos agents exclusifs, parce que nous faisons confiance à la loi du marché : si nos produits sont les meilleurs, ils l'emporteront. Nous ne réservons pas davantage nos dispositifs à nos installateurs agréés ; mais quand un autre professionnel nous commande un produit, nous allons faire une assistance sur le chantier. Cela rallonge les délais et renchérit ainsi le coût, à sa charge ou à celle du client final ; nous lui conseillons donc plutôt de se faire agréer à l'occasion de sa commande.

**Vous vous définissez comme une entreprise d'ANC à part entière. Que signifie cette formule ?**

En complément de notre usine où nous fabriquons nos produits, nous possédons un centre de recherche, qui est relié à 14 habitations et où nous étudions depuis 20 ans les effluents, leur traitement et le vieillissement de nos procédés. Éparco comprend



DR

en outre un réseau de techniciens commerciaux, qui recrutent et suivent notre réseau d'installateurs agréés, un réseau commercial, une plate-forme de service clients et un service de livraison sur site. Nous maîtrisons donc toute la chaîne de l'ANC, de la conception à l'installation.

### Envisagez-vous de vous développer aussi dans l'entretien de vos dispositifs ?

Ce serait un contresens. L'avantage de notre filière, et de l'ANC traditionnel en général, est qu'il fait appel à des systèmes passifs. Ces techniques de traitement sont adaptées à la maison individuelle parce qu'elles ne nécessitent que peu d'entretien, à part la vidange, réalisée par un vidangeur, et le contrôle, qui relève du Spanc. Nos produits ne comportent pas d'électromécanique, seulement un détecteur automatique du niveau de boues, avec un voyant qui signale quand il faut vidanger la fosse. Le coût et la technicité de leur entretien ne justifient pas que cela soit effectué par Éparco.

Je sais que certaines entreprises envisagent de devenir des exploitants de l'ANC. C'est le cas de Véolia, mais cela répond à une autre logique : ce groupe cherche en fait à pallier la faiblesse des aides publiques, en proposant un financement sur le long terme, associé à une prestation d'exploitation et de maintenance. Cela correspond à son savoir-faire et à son histoire.

Nos fosses ne nécessitent pas d'entretien particulier : elles sont fabriquées dans un plastique particulier, le RTM, qui est renforcé de fibre de verre et coulé dans un moule fermé. Ses caractéristiques

## Une affaire de famille



En reprenant Éparcyl voici bientôt 45 ans, Tristan Bavavéas avait voulu développer sur des bases scientifiques cet activateur biologique pour les fosses septiques. Tout en diversifiant la production, il avait donc multiplié les études et les recherches. Il a transmis à son fils Stéphane cette double logique d'entrepreneur et de scientifique. En 1999, Éparco se diversifie dans les matériels de traitement des eaux usées, en créant Éparco assainissement. La nouvelle société invente le filtre à zéolithe, qu'elle couple avec une fosse toutes eaux et, désormais, avec un kit de dispersion et d'irrigation. En 2007, Éparcyl est cédé à une filiale d'Axa, et Stéphane Bavavéas succède à son père à la tête d'Éparco assainissement. Tout en appuyant le développement de l'entreprise sur un réseau d'installateurs agréés et en pariant sur la formation, il poursuit les activités de recherche à Méze (Hérault), dans un centre technique de recherche où il accueille une dizaine de laboratoires.

### Erratum

Dans *Spanc Info* n° 6, la photo de droite de la page 33 représente un filtre à zéolithe Éparco, qui est donc rempli avec de la zéolithe et non avec du sable.

mécaniques sont très fortes, il ne craint pas la corrosion et il est très léger, ce qui est intéressant pour la rénovation. Dans l'ANC, nous sommes les seuls à employer ce matériau, qui allie tous les avantages du polyéthylène et du béton sans leurs inconvénients. Nous sommes l'un des développeurs du RTM, et nous intervenons à ce titre dans les colloques consacrés à ce matériau.

Dans un moule fermé, la fibre de verre est entièrement prisonnière de la résine, des deux côtés, ce qui évite la corrosion : quand une fosse ne comporte qu'une face lisse, à l'extérieur, l'effluent a tendance à remonter le long des fibres par capillarité et à attaquer la résine par l'intérieur. Le moule fermé évite aussi les bulles d'air, car nous faisons le vide avant d'injecter la résine. Enfin, cela permet une standardisation parfaite de toutes les pièces.

#### Vos produits sont-ils plus faciles à contrôler ?

Sans aucun doute. Le filtre compact est livré en kit prêt à poser. Le montage s'effectue sur site et il est donc très facile, pour le client ou pour le Spanc, de vérifier la conformité du dispositif.

Le contrôle de bon fonctionnement est plus difficile à faire, comme pour tout dispositif d'ANC :

## Du rifici dans la zéolithe

Au commencement était le filtre à zéolithe, inventé par Éparco pour remplacer le filtre à sable, plus performant mais plus encombrant. La réglementation avait été modifiée pour en permettre l'utilisation en ANC, par un arrêté du 24 décembre 2003.

Ce matériau a séduit deux autres entreprises, Simop et Ouest environnement. Estimant qu'il s'agissait d'une contrefaçon, Éparco les a attaquées toutes les deux. Le tribunal de grande instance de Rennes a rendu en première instance un jugement de Salomon : il a condamné Simop pour concurrence déloyale par publicité mensongère, et Éparco pour concurrence déloyale par dénigrement. Mais il a surtout annulé sur plusieurs points le brevet d'Éparco concernant le filtre à zéolithe. Cette dernière société a aussitôt fait appel, ce qui suspend l'exécution du jugement. Quant au procès entre Éparco et Ouest environnement, il se poursuit à un train de sénateur. Mais ce premier jugement a donné des idées à d'autres fabricants, notamment à l'un d'eux qui vient de mettre sur le marché un filtre très proche de celui... de Simop.

comment contrôler ce qui est enterré ? On peut au moins effectuer un test de fonctionnement, quand on dispose d'un drain ou d'un regard en sortie. Nous avons étudié cette question, en prélevant des échantillons sur une trentaine d'installations Éparco et en demandant à un laboratoire indépendant d'analyser les MES et la DBO 5. Nous avons pu en déterminer les critères de bon fonctionnement et nous avons essayé d'aller plus loin et d'établir des corrélations entre les caractéristiques des effluents rejetés et le nombre d'occupants ou de pièces de la maison. Mais nous n'avons pas obtenu de résultat probant, car les volumes d'eau rejetés sont trop faibles pour cela. En fin de compte, la seule information utile qu'on obtienne est que le dispositif fonctionne ou ne fonctionne pas.

Nous avons cherché un moyen d'obtenir ce même résultat binaire pour moins cher. Nous avons donc remis au goût du jour un ancien test au permanganate : il suffit de mélanger quelques réactifs et d'ajouter ce mélange à l'échantillon d'effluent. Si le liquide vire au rose après un seul ajout, le traitement est très bon ; après deux ajouts, c'est encore bon ; après trois ajouts, c'est moyen ; au-delà, le traitement est vraiment insuffisant. Chaque ajout dure 4 minutes, ce qui permet au spanqueur d'effectuer le test lors de sa visite de contrôle.

Il suffit de quelques produits réunis dans une petite trousse, d'un coût modéré. Nous allons indiquer ce protocole sur notre site.

#### Envisagez-vous de proposer des microstations ?

Si nous le décidions, nous pourrions en concevoir une en quelques semaines, et ce ne serait sûrement pas la plus mauvaise du marché ! Mais je suis convaincu que c'est une technologie inadaptée à l'ANC. Il s'agit d'une station d'épuration miniaturisée, qui nécessite donc un exploitant, qui consomme de l'énergie et qui risque de connaître des pannes électriques et électromécaniques. De plus, on introduit dans l'ANC le problème des boues, qui n'existe pas pour l'instant : une fosse septique produit 0,2 l de boue par personne et par jour, alors qu'une microstation produit 1 l à 1,5 l par personne et par jour. La France ne sait déjà pas quoi faire de ses boues d'épuration, ce n'est pas le moment d'aggraver la situation. N'introduisons pas dans l'ANC les problèmes de l'assainissement collectif sans ses avantages !

Le grand avantage de l'assainissement non collectif est qu'il est adapté au particulier parce qu'il fonctionne tout seul. La fosse septique est un décanteur et un réacteur biologique au mécanisme complexe. Quand elle est bien conçue, elle répond aux besoins de ses utilisateurs. Ensuite, le filtre est un

écosystème complet, avec des bactéries ubiquistes qui consomment la pollution organiques et qui servent de proie aux protozoaires, eux-mêmes attaqués par des prédateurs plus évolués.

C'est un système rustique qui est mal connoté dans l'esprit des Français, mais qui est bien adapté à la logique du Grenelle de l'environnement : pas d'énergie consommée, pas de déchets produits. Et nous proposons désormais un kit d'irrigation souterrain. Cette réutilisation de l'effluent pour l'arrosage du terrain contribue à réduire les dépenses liées à l'eau.

#### **Pour réduire les dépenses liées à l'eau, ne vaut-il pas mieux subventionner la réhabilitation de l'ANC ?**

En tout cas, pas selon le système actuel de saupoudrage. Il suffit de faire un petit calcul. Prenez par exemple le bassin Adour-Garonne, qui compte 1,2 million de dispositifs : l'agence de l'eau a prévu 23 M€ pour la réhabilitation de l'ANC dans son IX<sup>e</sup> programme, ce qui correspond à 9000 chantiers, soit 1500 par an. À l'échelle de son bassin, cela donne un rythme de renouvellement de... 800 ans. Sans subvention, le taux de réhabilitation atteint déjà 1 % par an. Et je ne voudrais pas que ce 1 % dise : je ne fais rien car j'attends ma subvention.

Puisque les agences de l'eau n'ont pas beaucoup

d'argent pour l'ANC, elles pourraient le donner en totalité aux Spanc pour les assister et les renforcer. Elles devraient aussi soutenir la création d'organismes départementaux ou régionaux d'appui aux Spanc, qui pourraient en outre servir de recours en cas de difficulté entre le particulier et les élus locaux. Aujourd'hui, quand un propriétaire conteste le diagnostic du Spanc, il va se plaindre à son maire, qui se retrouve dans une situation délicate. S'il y avait une sorte d'organisme de référence, cela suffirait à résoudre la plupart des problèmes.

L'État prétend qu'il n'est pas nécessaire de subventionner la réhabilitation, en dehors des points noirs, parce que la réglementation suffirait à l'imposer. Il devrait commencer par resserrer cette réglementation, en exigeant une mise en conformité avant toute vente d'un logement équipé d'un ANC et en réduisant le délai de quatre ans accordé pour la mise aux normes en cas de contrôle négatif du Spanc.

Mais je pense qu'il aurait surtout intérêt à financer largement la réhabilitation : entre les fabricants, les installateurs et les contrôleurs, ce secteur peut créer 10000 emplois, répartis sur tout le territoire et non délocalisables. Rien qu'avec les impôts, la TVA et les charges sociales qui en résulteraient, l'État s'y retrouverait financièrement.

**Propos recueillis par René-Martin Simonnet**